

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES COMMUNES DE ROSOY ET ETIGNY



Parc solaire de la Grange du Causse

A propos de Boralex dans le Grand-Est et la Bourgogne-Franche-Comté

Nous **développons, construisons et exploitons** des sites de production d'énergie renouvelables dont nous sommes propriétaires à 100%.

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET DANS LE GRAND-EST

Nos équipes
comptent

~18

salarié(e)s
en charge de



Développement de projet EnR



Construction et exploitation



Fonctions supports et administratives

Nous développons



150 MWc
de projets solaires

Nous exploitons



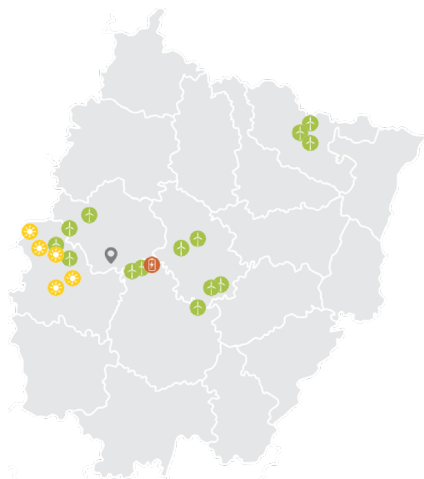
14 parcs
éoliens

pour une puissance
totale installée de
et 200 MW en développement

200 MW



1 actif
de stockage



Parcs éoliens
en exploitation



Parcs solaires
en développement



Batterie
de stockage



Bureaux

Les actifs de Boralex en Bourgogne-Franche-Comté sont gérés depuis **la base de Verrières (10) qui emploie en 2022 18 personnes en CDI.**



Le projet photovoltaïque

Quel que soit l'état d'avancement de nos projets, nous exerçons une présence soutenue sur le terrain et instaurons des processus d'information, de consultation et de suivi rigoureux. Notre objectif est d'écouter et de

DÉVELOPPEMENT & CONCEPTION



Printemps : Signature des accords fonciers, rencontre des élus et lancement de l'étude environnementale

2020

Automne : Réalisation des études techniques

Printemps : Lancement de l'étude technique globale et de l'étude paysagère

2021

Été : Distribution du Journal du solaire #1

Instruction du dossier par la DDT

2022

Hiver : Distribution du Journal du solaire #2

DÉMARCHE TERRITORIALE

prendre en compte les préoccupations et suggestions exprimées par la communauté locale à toutes les phases du projet.

Enquête
publique

Signature de
l'arrêté préfectoral
d'autorisation

Construction et
mise en service
prévisionnelle



Automne 2023

Maintien du contact
avec le territoire
et lancement
de la campagne
de financement
participative sur la
plateforme Villyz



Hiver 2023



Horizon 2024-2025

L'enquête publique

L'enquête publique est un processus de consultation du public prévu par le code de l'environnement.

Elle permet, en amont de la phase de décision administrative, à la population de formuler des observations sur le projet. Pour ce faire, le dossier de demande de permis de construire est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique. Le Commissaire enquêteur va ensuite donner un avis motivé à partir des avis et observations recueillies.



Parc solaire flottant de Peyrolles-en-Provence

Le dossier de demande de permis de construire sera mis à disposition de la population :

- ✓ Dans les mairies d'Etigny et de Rosoy (dossier papier) aux jours et heures habituels d'ouverture
- ✓ Sur le site internet des services de l'État de l'Yonne à l'adresse <https://www.yonne.gouv.fr/>

La population peut partager ses observations et propositions lors des permanences, dans les registres à disposition en mairie ou par mail à l'adresse indiquée sur l'arrêté préfectoral.

**L'ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE
DU 25 SEPTEMBRE
AU 26 OCTOBRE 2023**

Avec 4 permanences de 3h00 chacune :

En mairie de Rosoy : (siège de l'enquête)

- Lundi 25/09/2023 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 26/10/2023 de 14h00 à 17h00

En mairie d'Etigny :

- Mardi 10/10/2023 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 18/10/2023 de 9h00 à 12h00

Implantation

31,3MWc  de puissance installée

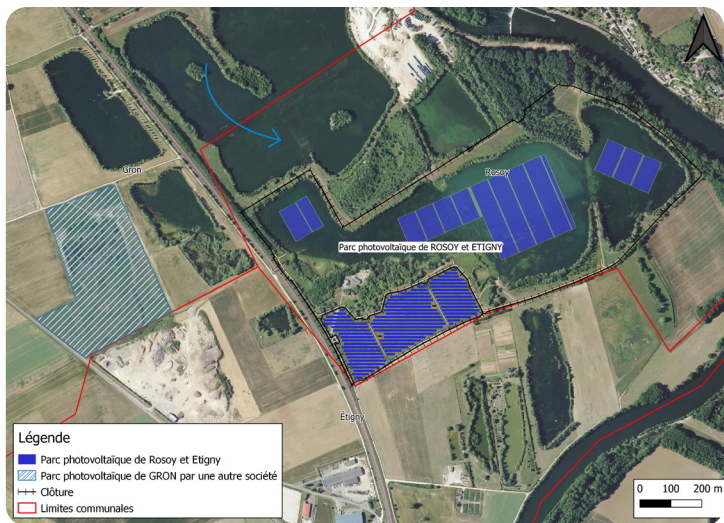
- 10,12 MWc pour la partie sol sur une surface de 8,8 ha
- 21,18 MWc pour la partie flottante sur une surface de 12,7 ha



Environ
34,5 GWh/an de production*

*estimation - soit l'équivalent de la consommation de **19 000 personnes****, représentant un tiers de l'agglomération du Grand Sénonais.

Projet solaire de la Plaine de Nange



Un projet pensé pour le territoire et l'environnement

Depuis le début de son développement en 2019, le projet photovoltaïque de la Plaine de Nange sur les communes de Rosoy et Etigny a été conçu pour s'insérer de la manière la plus durable possible dans son cadre naturel et paysager.

Chez Boralex, nous privilégions une vision à long terme par notre activité de développeur, constructeur et exploitant de sites de production d'énergie renouvelable.

Avant de devenir acteur d'un territoire, nous pensons chaque détail afin de favoriser l'appropriation de nos sites de production énergétique décentralisés par les territoires dans lesquels ils s'implantent.

C'est avec cette vision au cœur de notre raisonnement que le projet a été développé et pensé pour la population locale tout en limitant les impacts sur l'environnement.

FISCALITÉ

Le projet générera environ 88 000€ de retombées fiscales annuelles distribuées aux collectivités territoriales (communes, communauté de communes et département).

ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE



Accompagnement d'associations locales pendant l'exploitation du parc.

DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Les principales mesures étudiées dans le cadre du projet de la Plaine de Nange sont les suivantes :

 **Adaptation emprises du projet** : Cet évitement permet le maintien des stations d'espèces végétales et est favorable au maintien d'habitats de reproduction et d'alimentation de la faune.

 **Traitement des espèces exotiques envahissantes** : un arrachage sera réalisé, avant la montée à fleurs des plants

 **Gestion des espaces ouverts** : une pâture extensive sera mise en place par un éleveur ovin

 **Suivis écologiques** en phase chantier et en phase exploitation

 **Mise en défens et pose d'un balisage** : un grillage de balisage orange sera installé autour de la zone humide et autour des zones d'enjeu. Cette mesure a pour objectif de protéger les trois zones à enjeu très fort pour le peuplement piscicole et pour la grenouille commune pendant la phase travaux

 **Restauration de la zone humide** : La présente mesure prévoit de restaurer 2500 m² de zone humide de même type que celle détruite à savoir une ripisylve de bois durs, avec un décaissement en arrière de la ligne de ripisylve du plan d'eau pour créer un haut fond, puis une plantation d'arbres des milieux humides si besoin. La mesure prévoit de plus un entretien de la zone humide à proximité pour permettre d'améliorer sa fonctionnalité, qui est actuellement faible. Pour cela, la végétation arborée (Saulé blanc et Noisetier) bénéficiera d'une coupe sélective régulièrement (trisannuellement).

 **Création de deux hibernaculum** : ces structures serviront d'habitats favorables aux reptiles

BORALEX

Au-delà
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



boralex.com

© Boralex 2023